Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 2 (1914)

Heft: 20

Artikel: Quelques mots sur les séances de propagande

Autor: C.W.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-249613

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

« femmes soient admises à siéger dans les tribunaux pour enfants « mineurs comme assesseurs et conseils. » A l'exception de ce dernier vœu dont la prise en considération constituerait pour nous, femmes suisses, un progrès très désirable, il n'y a rien dans les vœux qui précèdent pour lequel nous n'ayons lutté déjà et que nous n'ayons déjà obtenu, au moins en partie. Mais pour nombre d'autres nations affiliées comme nous au C. I. F. tout, ou presque tout, dans le domaine des droits civils de la femme, reste à conquérir.

Dans le domaine de la moralité publique, le Conseil s'est prononcé énergiquement en faveur de la suppression des maisons de tolérance et a adopté un vœu dans ce sens, en même temps qu'un vœu pour que des accords internationaux interviennent réglementant d'une façon uniforme, au point de vue des mineurs, la question des bureaux de placement et leur responsabilité; pour qu'une surveillance soit établie sur les transatlantiques et vaisseaux d'émigrants pour veiller à la sécurité des jeunes filles mineures.

Quoique d'autres sujets aient été abordés encore, je ne mentionnerai plus que deux résolutions qui se passent de commentaires, et qui forment en quelque sorte le complément nécessaire de tout ce qui précède.

La première recommande à tous les Conseils affiliés de veiller à ce que, dans toutes les écoles ouvertes aux jeunes filles, les principes essentiels des lois qui concernent la femme et l'enfant, les devoirs et les *droits* civiques de la femme, fassent l'objet d'un enseignement régulier.

La seconde, qui s'imposait en quelque sorte et que je cite textuellement, dit : « Considérant le changement rapide de « l'orientation des problèmes que les gouvernements actuels ont « à envisager, considérant que ces problèmes concernent de plus « en plus la vie morale, l'éducation et les intérêts matériels des « peuples, et qu'il devient de plus en plus important que les « femmes envisagent leurs responsabilités au point de vue social : « le C. I. F. exprime sa conviction profonde que, dans tous les « pays où existe un gouvernement représentatif, le droit de « vote en matière communale et politique doit être accordé aux « femmes. »

Il est assez intéressant de rapprocher cette résolution de la résolution, très timide encore, adoptée au sujet du suffrage féminin à l'assemblée quinquennale de Berlin en 1904, et de mesurer le chemin parcouru au cours de ces dix années et l'intérêt croissant qui se manifeste dans le monde féminin à l'endroit du suffrage. Ainsi que le faisait remarquer très spirituellement la présidente de la Commission permanente pour le suffrage féminin, rappelant les débuts de cette commission, Dr Anna H. Shaw: « Plus notre nombre augmente, moins on a peur de nous. »

Si j'ajoute encore qu'une nouvelle Commission internationale, la *Commission du Travail et des Professions féminines* (prés. Dr Altmann-Gottheimer, Mannheim) est venue s'ajouter aux neuf commissions déjà existantes, et que l'assemblée a nommé pour une nouvelle période de cinq années sa présidente actuelle, Lady Aberdeen, je vous aurai, je crois, donné un aperçu assez complet de cette dernière session.

Direz-vous, comme le remarquait encore Dr Shaw, qu'au cours de nos séances si remplies nous avons voté un nombre de résolutions suffisant pour transformer le monde, si... car il y a un *si* — en mettant entre nos mains le bulletin de vote, qui nous permettra de travailler activement aux réformes dont nous avons reconnu l'urgente nécessité, on nous fournit le moyen de passer des aspirations aux réalisations pratiques ?

En attendant cette heure, le Conseil international des femmes — et ce n'est pas là sa moindre valeur — poursuit son œuvre d'éducation, crée l'entente réciproque et rapproche les unes des autres les femmes du monde entier en vue d'une œuvre commune.

Croyez, chère Rédactrice, à mes sentiments de cordial dévouement.

P. Chaponnière.

B. Quelques mots sur les séances de propagande.

La première de ces assemblées, tenue dans une magnifique salle décorée de tous les drapeaux des Conseils nationaux affiliés, fut une soirée de gala. Toutes les présidentes prirent la parole pour exprimer leur grand plaisir d'être venues à Rome et leur foi dans les résultats qu'obtiendra cette collaboration de tant de femmes. Aussi l'internationalisme paraît ainsi vivant et réalisable. Un souffle généreux soulève tous les cœurs, et c'est avec un sentiment de légitime fierté, causée par cette entente entre toutes les nations, que nous commençons nos travaux.

La deuxième assemblée eut lieu à l'Université, dans la salle de la Bibliothèque, magnifique comme dimensions, mais hélas trop petite tout de même. En outre l'acoustique est mauvaise. Le sujet : *La femme et la vie à la campagne* fut traité de façon très intéressante par Mme Hamilton (Canada) et surtout par Mlle Forckkammer (Danemark). Les « Highschools », fondées en Danemark pour permettre aux femmes de la campagne d'apprendre en peu de semaines tout ce qui peut leur être utile pour leur vie à la campagne, peuvent enregistrer déjà à présent d'excellents résultats. Un médecin danois raconte que les ménages où la femme a pu suivre ces cours sont remarquables, soit par la tenue de la maison, ou des livres de compte, soit par le choix des livres, etc. Parlent encore une Hongroise et une Italienne, la doctoresse Cornelia Polesso, qui nous apprend qu'en Italie aussi le féminisme agraire est en progrès. (Entre nous, on ne s'en apercoit pas beaucoup ! Partout des conserves de Lenzbourg, jamais de confitures.)

Le 11 mai, ce sujet très intéressant : *Criminalité infantile*, attire un nombreux public. Les idées émises ne sont pas nouvelles pour nous. L'excellent rapport de Mme Schreiber-Favre, lu par Mme Chaponnière, mérite d'être publié in-extenso. Les aperçus les plus originaux sont fournis par l'Amérique. La création de places de jeux nous paraît chose excellente.

Dernière assemblée : *L'évaluation économique du travail de la femme.* Mrs Creighton (Etats-Unis) parle des salaires de famine des femmes. Mme Duchêne (France) déplore que les femmes ne sachent pas se syndiquer et abaissent mutuellement le prix de leurs travaux. Puis Dr Gertrude Bäumer (Allemagne) nous communique ses idées sur la valeur du travail de la femme ménagère. D'emblée, elle rassure son auditoire par ces paroles si judicieuses : le travail d'une femme dans son intérieur ne peut pas se payer par de la monnaie sonnante, car celle qui travaille le plus, la ménagère pauvre, serait alors la moins rémunérée. D'accord avec toute l'assemblée, elle déclare en outre que le payement du travail ménager de la femme équivaudrait à son abaissement, mais elle estime juste que la femme reçoive, en outre de l'argent pour son ménage, une somme pour son usage personnel et dont elle ne doit rendre compte à personne. C'est parce que la femme a la tendance à se sacrifier pour les autres qu'il faut lui créer une atmosphère où elle est hors du danger d'exagérer son effacement. Car il faut bien se persuader que la santé de la mère est la santé du peuple.

Enfin Rev. Anna Shaw termina la série ; et avec son délicieux humour et sa grande bonté, elle réussit à convaincre son

auditoire que, s'il faut un père à la maison, il faut aussi une mère dans le gouvernement. Dr C. W.

II. — Le Meeting de l'Alliance internationale pour le Suffrage des Femmes

Nous aurions désiré qu'une des assistantes de cette imposante manifestation internationale pût en rendre compte *de visu* à nos lecteurs. Malheureusement, et vu la date tardive à laquelle elle a été annoncée, nous n'avons pu nous assurer le concours d'aucune de nos collaboratrices. Nous nous bornerons donc à dire, d'après les comptes-rendus d'autres journaux féministes, et les impressions personnelles que l'on nous a rapportées, qu'elle a obtenu grand succès. « Tout le Théâtre National était bondé, nous écrit-on, du parterre au poulailler. Les hommes formaient le tiers de l'assistance. » Mme de Witt-Schlumberger présidait avec la dignité et le tact qu'on lui connait. Mrs. Creighton (Angleterre), Rév. Anna Shaw (Etats-Unis), Mmes Glücklich (Allemagne), Anker (Norwège), Labriola (Italie), Maria Vérone (France) ont successivement pris la parole. Les discours de la première et de la dernière de ces oratrices ont été interrompus par des manifestations : Mrs. Creighton ayant déploré les violences des suffragettes, l'une d'elles, qui se trouvait dans l'auditoire, s'est levée pour protester avec véhémence, mais a été réduite au silence par des applaudissements; tandis que les déclarations pacifistes de Mme Maria Vérone lui ont valu des interruptions masculines. Mais tout ceci n'a pu que contribuer à rendre la manifestation plus intéressante et plus émouvante encore.

Un ordre du jour suffragiste a été voté par l'Assemblée très vibrante... et les résultats ne se sont pas fait attendre, puisqu'un groupe parlementaire de 23 députés s'est aussitôt formé pour soutenir au Parlement les revendications féministes. La révoltante injustice commise en 1913, en accordant le droit de vote aux hommes qui ne savent pas lire, et non aux femmes qui savent lire, sera peut-être bientôt réparée. (*Réd.*).

P. S. — L'Association nationale suisse était officiellement représentée à ce meeting par Mlle Honegger, membre du Bureau.

III. — Le Congrès international des Femmes

Le Congrès s'est occupé : 1° de la question du *Travail ;* 2° de la question de l'*Assistance*, et a fait rentrer toute autre question sous l'une ou l'autre de ces rubriques.

Ainsi, dans les sections dites : *Travail*, l'on a parlé de la mission de la femme dans la famille, du travail extra-domestique et du travail à domicile; de la femme dans les professions libérales et dans les emplois publics; du travail agricole et industriel; de l'importance sociale de l'enfant, et des voies ouvertes et qui pourraient s'ouvrir encore aux activités féminines.

Les sections dites d'*Assistance et de Prévoyance* se sont occupées du paupérisme, du rôle de la femme dans l'assistance sanitaire, de l'évaluation du travail de la femme dans la famille, de la femme émigrante, et de l'assistance morale et légale aux mineurs.

Toutes ces questions ont été traitées, soit en sections, soit en séances plénières dans ce qu'elles avaient de plus général.

Parmi les rapporteurs sur la question du *Travail* qui ont le plus intéressé, éclairé et quelquefois passionné l'opinion publique, citons : Dr A. Salomon, Mme Chiaraviglio, Mme Wright, le Dr Previtali, etc. Puis le Dr Labriola, avocate, champion du suffrage en Italie, oratrice parlant avec la clarté incisive, la sûreté, la logique presque terrible qui distingue les Italiennes, scandant de sa petite main ses discours tranchants, n'a cessé, dès qu'elle était à la tribune, d'attirer autour d'elle une bonne partie du congrès. Qu'elle parlât de son propre chef ou qu'elle résumât le rapport d'une étrangère, elle ne fit que développer ce thème : les droits politiques ne sont que les droit publics — droits de remplir les fonctions publiques ou fonctions rétribuées par l'Etat — portées à leur plus haute expression. Sauf certaines exceptions, les femmes, admises aux fonctions publiques, sont exclues des fonctions politiques, ce qui est inadmissible, puisque les secondes découlent des premières.

D'autres oratrices anglaise, danoise, allemande, italienne, parlèrent aussi dans le même sens, montrant comment, dans tous les domaines, les femmes n'obtiennent que des postes inférieurs et des salaires plus bas que les hommes.

A toutes ces considérations, prises, on peut le dire, un peu partout, j'ajouterai ces chiffres empruntés à un travail lu par Mme Duchêne, mais dont le nom de l'auteur m'a échappé. En France, sur 2471 femmes faisant un travail extra-domestique, 769 sont soutiens de famille, et dans 300 familles le 43 % des revenus est fourni par des femmes au-dessus de 16 ans, ceci pour répondre au raisonnement par lequel on voudrait conserver à l'homme et à l'homme seul un salaire supérieur, parce qu'il est le gagne-pain de la famille.

Ceci me rappelle la discussion très vive qu'amena la question du travail domestique. La comtesse de Robilant, dans un rapport sec et autoritaire de forme, mais contenant pourtant quelques idées vraies, donna les résultats d'une enquête faite par elle, et selon lesquels une femme faisant un travail extra-domestique gagne une somme inférieure à celle qu'elle épargnerait à sa famille en restant chez elle, et en vaquant aux soins du ménage avec économie et diligence. Ces idées ne purent du reste être exposées librement, car elles déclanchèrent au sein du parti « rouge » ou parti socialiste, un tumulte indescriptible. Mme Dobelli, professeur, surtout, fit entendre des protestations passionnées, et de part et d'autre l'on n'arriva pas à s'entendre. L'orage s'étant pourtant momentanément dissipé, la comtesse Robilant revint à la tribune pour dire qu'elle ne s'attaquait pas à la liberté du travail, mais qu'elle parlait seulement des femmes dont le gain très minime ne compense pas les dépenses causées par leur absence. Il est plus que probable que de tels cas existent. Seulement il est impossible qu'un « tu dois » prononcé au nom de la morale domestique par un membre de l'aristocratie soit reçu avec calme et soumission par des travailleuses. D'un autre côté, les socialistes, en n'admettant pas que la question puisse se discuter, se mirent dans leur tort. La comtesse Robilant exprima avec force cette idée que la mère de famille intelligente et dévouée qui reste à la maison a une valeur, pour ainsi dire commerciale, énorme, que cette valeur devrait être mieux connue et établie en francs et centimes, et que l'Etat, comme le mari, devraient en tenir compte. Le tout est de savoir s'il lui est possible de rester à la maison. Quelques jours après cette séance, Mme Dobelli, un peu plus calme, reprit la discussion et démontra que la majorité des femmes ne quittent pas la maison parce qu'elles en ont envie ou non, mais parce que les conditions économiques sont telles que, le mari ou le père ne gagnant pas assez pour faire vivre la famille, elles sont forcées de gagner aussi, *d'autant plus* qu'une foule de métiers s'offrent à elles qui n'existaient pas autrefois, mal payés, il est vrai, mais s'offrant justement à elles *parce qu'ils* sont mal payés.